

son acquittement. Jamais cause ne fut plus mystérieuse. Les expertises se succédèrent les unes aux autres. On prétendait qu'il y avait eu intoxication par l'arsenic; les deux premières expertises donnèrent un résultat négatif, on n'en trouva pas trace. La cour ne se tint pas pour battue, elle fit appeler à la rescousse le célèbre chimiste Orfila, qui trouva, dans l'estomac de la victime, une parcelle infinitésimale d'arsenic, "un centième de milligramme," dit-on. — Raspail, appelé par la défense, combattit les conclusions d'Orfila, affirmant qu'une parcelle organique aussi minime pouvait s'extraire de n'importe quel corps: "Un centième de milligramme, — dit-il, — je suis certain de le trouver partout, même dans le fauteuil de monsieur le président des assises!"

Malgré le doute, en l'absence de preuve matérielle absolue, le jury s'étant formé quand même une conviction morale, Mme Lafarge fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

En 1843, une autre accusée, Mme Lacoste, qui, elle aussi, fut traduite devant les assises d'Auch, sous la prévention d'avoir empoisonné son mari, fut acquittée, bénéficiant, sans aucun doute des incertitudes du procès Lafarge, dont la controverse se continua pendant bien des années après l'arrêt de 1840.

Mme Lacoste, une jeune et jolie femme, d'une rare intelligence, d'une parole facile, se défendit pied à pied, admirablement secondée par un avocat de Toulouse, Me Alem Rousseau — qui devint représentant du peuple en 1848 — fut acquittée, malgré des charges écrasantes accumulées contre elle.

Cette fois encore, et comme toujours, les experts toxicologues ne purent s'entendre; il y eut deux expertises successives qui se contredirent, et l'accusée profita de la contradiction, et aussi des timidités du jury, devenu plus craintif de puis le procès Lafarge.

Il est certain que dans les causes criminelles qui ont le poison pour agent, les contradictions scientifiques sont inévitables avec tout leur cortège d'incertitudes. semble donc que l'expertise en commun faite avec les experts des deux parties s'impose, et que seule, peut-être, elle donnerait la présomption vraiment nécessaire. C'est une forme nouvelle de procédure à installer dans nos lois, en l'entourant toutes les garanties possibles

— o —

FLEURS QUI EXPLOSENT

Il y a des fleurs qui explosent afin de répandre leurs graines aux alentours, mais leur explosion est silencieuse et provoquée au temps voulu par la Nature; mais pour d'autres explosion est si bruyante qu'on peut l'entendre à une longue distance.

Récemment, au Jardin Botanique d'Alger, la spathe d'un grand palmier, spathe mesurant près de trois pieds de longueur, explosait avec un grand bruit, tandis que les corolles s'élevaient comme un nuage de fumée dorée, puis s'abattaient sur le sommet de l'arbre qu'elles recouvraient.

La cause de cette explosion était la chaleur du soleil qui était extraordinaire. La sécheresse excessive de l'air avait provoquée de la fermentation à l'intérieur de la spathe, puis le siroco, vent brûlant du Sahara, avait agité le contenu de celle-ci.

Des explosions semblables sont très rares, mais on n'en cite quelques exemples.

On dit que les oeufs d'autruche font parfois explosion de la même manière et pour la même cause.

— o —

Douze arbres à thé moyens produisent une livre de feuilles.

— o —